

Conseil d'Administration du vendredi 7 mars 2025.

Délibération N° 07/03/2025 - 03

L'An deux mille vingt-cinq, le sept mars à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur DESFACHELLE, en suite de convocation en date du trois mars deux mille vingt-cinq.

Présents : 8

Excusés :

Pouvoirs : 1

Absents :

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NOWAK,
Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD, BEHARELLE, LABUR, LEFEBVRE ;

Était excusée : Madame NEUTS.

OBJET : ANIMATION THE DANSANT DU 13 MARS 2025 : CONTRAT D'ARTISTE

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'engagement de Madame HERLAUT Bernadette alias Lili White, 10bis Route d à SOCX qui assurera l'animation du thé dansant qui aura lieu le jeudi 13 mars 2025, à la Maison du Temps Libre.

Le paiement de la prestation qui s'élève à 790€ charges comprises sera imputé à l'article 6232 du Budget.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de d'autoriser le Président à signer le contrat d'engagement avec Madame HERLAUT Bernadette pour l'animation du thé dansant du jeudi 13 mars 2025.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	8
Nombre de vote par procuration :	1
Suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5
Votes favorables :	9
Votes défavorables :	
Abstentions :	

Fait et délibéré en séance du 7 mars 2025.

Le Président du C.C.A.S.,

Nicolas DESFACHELLE.

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Voies de délais de recours

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 062-266207539-20250307-D_2025_0307_03-DE

S²LOW

Lili White Animations

Identification de l'autoentrepreneur

HERLAUT BERNADETTE
alias LILI WHITE
10 BIS Route du Pont de l'Enfer
59380 SOCX

Client :

CCAS de ST LAURENT-BLANGY
RUE LAURENT GERS
BP50018
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY

Date : Le 07 FEVRIER 2025

Licence ministerielle N°2-1041025

CONTRAT DE PRESTATION

Désignation de la prestation Animation du Thé dansant

Lieu : SALLE DU TEMPS LIBRE , PLACE MENDES FRANCE, ST LAURENT BLANGY

Date d'exécution de la prestation : JEUDI 13 MARS 2025

Mode de règlement : chèque ou virement
(SUR FACTURE)

(Charges sociales et
déplacement inclus)

PAS DE GUSO car en AUTOENTREPRISE
LES CHARGES SOCIALES SONT INCLUSES

**PRIX GLOBAL
EN EUROS**

SEPT CENT QUATRE VINGT DIX

790 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

L'Organisateur

(bon pour accord)

Monsieur Nicolas DESFACHELLE

Président du CCAS

Bon pour accord.



L'Artiste

Hubert
Lili White

Licence ministerielle N°: 2-1041025 N° SIRET 52088516100031

HERLAUT BERNADETTE:

Contact : 06 08 24 91 56

mail : whitelili@orange.fr